



COMMUNE
DE
CONCISE

Concise, le 05 mai 2017

Préavis Municipal No 09 /2017 concernant les comptes communaux 2016

Réf. 14535

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons les comptes communaux 2016, adoptés par la Municipalité dans sa séance du 8 mai et composés des deux éléments ci-annexés :

1. Le **préavis municipal** no 09/2017
2. Le **compte de fonctionnement** par ordre administratif complété de commentaires explicatifs des différences entre budget et comptes et de précisions diverses pour la compréhension des comptes.
3. Le rapport de l'auditeur.

Généralités

Le résultat du compte de fonctionnement dégage un **excédent de charges** de CHF 179'507.-. Le budget 2016 prévoyait un **excédent de charges** de CHF 189'867.-. Le résultat opérationnel est donc meilleur de 10'000 CHF que les prévisions budgétaires, bien que les excédents de dépenses ne soient pas un résultat satisfaisant dans son ensemble. Il s'agit du premier exercice comptable depuis 2013 où nous ne pouvons plus dissoudre les réserves inscrites dans les comptes en prévision des pertes sur débiteurs. L'assainissement débuté sur les exercices 2013 et 2014 a été clos en 2015. Actuellement et depuis l'exercice 2016, le risque n'étant plus avéré, l'ensemble des réserves ont été dissoutes, hormis une attribution pour pertes sur débiteurs de CHF 48'700.- conforme aux normes en vigueur dans les communes. Les éléments ayant contraint les comptes 2016 à présenter un excédent de charges avaient été identifiés dans le budget et sont conformes au résultat réel contenu dans le document des comptes 2016. Les autres fluctuations seront vues ci-après au niveau des comptes de fonctionnement.

Le résultat avant amortissements présente un excédent de revenus de CHF 276'133.94.- et la somme des amortissements pour l'exercice est de CHF 455'640.96.-.

Au niveau du bilan, l'ensemble des actifs de la commune se monte à CHF 11'655'991.- ce qui présente une augmentation de 0.3%.

Les différents mouvements peuvent se retrouver dans le document relatif au bilan au 31.12.2016.

Il est à noter que la vente de la Prim'sup risque de prendre du temps jusqu'à son exécution. En effet, la dernière estimation laissait entendre que les travaux de rénovation nécessaires à l'exploitation du bien étaient disproportionnés en regard de la valeur réelle du bien. Ceci est le résultat de plusieurs dizaines d'années d'existence du bâtiment sans aucun entretien consenti.

Au niveau des comptes de fonctionnement :

- 1) Conformément au préavis 30/2015, le bâtiment de la Prim'Sup a été mis en vente par le biais d'une entreprise de courtage spécialisée. Il est à noter que ce bien sera difficilement vendable et que la Commune espère pouvoir procéder à sa vente sur l'exercice 2017 mais en étant consciente que le montant de CHF 300'000.- déjà revu à la baisse risque d'être trop élevé en regard de l'état du bien.
- 2) Le résultat final ci-dessus inclut une série d'opérations comptables, sous forme d'amortissements obligatoires et supplémentaires, d'imputations internes ainsi que des attributions et prélèvements aux fonds de réserves que nous ne détaillerons pas. Hormis ces différentes opérations comptables, nous constatons néanmoins que la **marge brute d'autofinancement (ou cash-flow)** est de **CHF 692'325.00**. Cette marge est jugée bonne, sur cet exercice, puisqu'elle a permis de couvrir la totalité des amortissements comptables valorisés à **CHF 455'640.96.-**. Cette augmentation se justifie par l'augmentation des taxes eau et épuration qui vont approvisionner le fond de réserve nécessaire aux travaux de séparatif.
- 3) Il est à noter que la taxe des micropolluants en vigueur depuis 2016 à charge de la Commune a été comptabilisée à hauteur de CHF 9.- par habitant, conformément aux directives cantonales.
- 4) Suite au rapport de l'auditeur, nous devons procéder à un amortissement exceptionnel sur le patrimoine de nos forêts inscrits au bilan. Les normes en vigueur permettent une valorisation maximale jusqu'à hauteur de leur estimation fiscale. Un montant de CHF 118'800.00.- devra être amorti sur les CHF 539'900.00 inscrits actuellement au bilan. Nous effectuerons cette opération sur plusieurs exercices comptables afin de ne pas préitériter de manière brutale les comptes au bilan sur le prochain exercice.

Administration Générale/ Chapitre 10 à 19

Conseil communal : les comptes 2016 correspondent au budget prévu, à l'exception d'une diminution des indemnités relatives aux charges du bureau du conseil de plus de CHF 5'500.-.

Municipalité : Les compte 2016 présentent une diminution de charges de près de CHF 45'000.-. Ce gain correspond à une diminution des heures de vacation et de jetons de présence comme prévu au budget.

Personnel et Assurances : L'augmentation des charges de près de CHF 25'000.- est principalement dues au chevauchement de notre ancienne boursière ad interim et des frais de formation nécessaires à notre nouvelle boursière.

Service informatique : Une diminution des charges de CHF 6'000.- est imputable à l'arrêt de notre contrat de maintenance sur la solution professionnelle RUF au profit de support par le biais d'ouverture de « tickets » de maintenance ou de support.

Finances / chapitre 21 à 23

Impôt : La mauvaise surprise vient de l'augmentation du poste « défalcons d'impôts » qui augmente de près de CHF 42'000.- les charges communales. CHF 20'000.- sont néanmoins récupérés sur le poste "Impôts récupérés après défalcons". Les revenus sont quant à eux fixes et conformes aux prévisions budgétaires.

Services financiers : L'écart entre le budget et les comptes 2016 se retrouve au niveau des jeux d'écritures pour pertes sur débiteurs et d'un retour du fond de péréquation moins élevé que prévu initialement.

Domaines et bâtiments / Chapitre 31 à 35

Forêts et pâturages : De manière générale, l'exploitation de la forêt a été surévaluée au budget 2016. La coupe et la vente de bois ont atteint un niveau historiquement bas. Ce qui explique la baisse du poste « frais d'exploitation » mais également celui de la « vente de bois ».

Bâtiments patr. financier : L'ensemble des bâtiments administratifs a subi une légère baisse relative aux frais de chauffage, électricité et entretien courant. Pour de plus amples détails, il est nécessaire de se référer aux commentaires des comptes.

Travaux / Chapitre 42 à 47

Route : La part voirie a été sous-évaluée au budget à laquelle vient s'ajouter la diminution de charges inhérente au déneigement.

Parc et promenade : Une augmentation des imputations internes (voirie) génère un excédent de charges de CHF 6'000.-.

Ordures ménagères – déchets : Une légère augmentation de près de CHF 6'000.- vient grever le budget 2016. L'explication en est rendue difficile par le fait que les factures regroupent plusieurs postes et sont difficilement « ventilables ». La refonte des comptes associés est prévue pour 2017. Ces coûts sont couverts à hauteur de 76.30% par le biais des taxes, ce qui est conforme à l'obligation légale (pour rappel : l'État impose une couverture de 75% des charges liées aux déchets par la contrepartie des taxes).

Réseau d'égouts : un équilibrage des charges et des revenus a été opéré sur l'exercice actuel afin d'être conforme à la loi. C'est pour ce faire qu'une attribution au fond affecté de CHF 40'778.28.- a été effectuée.

Port de plaisance : L'écart budgétaire s'explique par l'achat et la vente de carburant en nette augmentation ainsi que par une augmentation de l'entretien supérieure à la prévision de près de CHF 14'000.-.

Instruction publique et culte / Chapitre 51 à 58

Corps de police : Une augmentation drastique des charges liées à l'enseignement secondaire vient ajouter CHF 50'000.- à la charge de la Commune. Le détail des explications est donné dans les commentaires des comptes de fonctionnement 2016.

Conclusion

Au terme de la présentation de ces comptes, nous sommes à même de présenter des comptes conformes aux prévisions budgétaires.

Le budget base zéro, tel que réalisé les 2 exercices précédents ne nous a pas permis d'équilibrer les comptes 2016. Les raisons principales sont l'introduction à plus grande échelle de réserves et de fonds de rénovation. Les affectations de charges cantonales, de la péréquation financière et des recettes d'impôts sont des facteurs qui ont été correctement tenus et n'ont pas déséquilibré davantage les comptes de la Commune déjà mis à mal.

Il est à noter qu'il devient inquiétant de constater que le peu de marge de manœuvre offert à notre Commune en terme financier va inéluctablement péjorer les investissements et les charges opérationnelles de la Commune dans les années à venir. Nous connaissons nos coûts réels de fonctionnement mais nous n'avons pas d'emprise sur les recharges de l'Etat et très peu sur les associations intercommunales dont nous faisons partie. Ces coûts inhérents à leur fonctionnement sont également essentiels et n'ont cessé de grossir année après année.

Notre capacité à supporter et à assumer nos investissements passés et présents est moyenne à faible. Nous sommes heureusement toujours supportés par des taux d'intérêts sur nos emprunts très faibles. Cet élément sera crucial et stratégique dans les 5 prochaines années au regard des investissements futurs à consentir avec les gros chantiers engagés comme le séparatif des eaux et la STEP interrégionale au travers de l'AIERG. Les fonds de réserves qui ont débuté sur l'exercice 2016 devront impérativement constituer 30% des investissements à venir pour respecter notre plafond d'endettement et les montants qui lui sont soumis et adopté par le Conseil communal. Notre équilibre est jugé supportable mais il ne faudrait pas que les taux d'intérêts calculés sur une moyenne de 2.1% sur les 5 ans à venir viennent augmenter fortement sans quoi, nous risquons un surendettement lié à la charge excessive des intérêts de la dette.

Il est à noter la gestion très efficiente de notre boursière. Sa venue en mars 2016 a permis un suivi exact de nos dépenses durant l'exercice précédent. Elle a, entre autres, réalisé un planning des activités associées aux activités financières de notre Commune, permettant ainsi le suivi des travaux et des tâches et assurant ainsi une très bonne anticipation des échéances. La situation laissée par notre ancienne boursière fait toujours l'objet d'un traitement juridique du cas au niveau cantonal. Nous espérons pouvoir régler ce dossier dans l'année en cours. Pour rappel aux nouveaux conseillers, les manquements répétés, la forte propension aux mensonges et son manque de respect et de rigueur des principes comptables les plus élémentaires ont précipité la Commune dans une seconde vague de problèmes de gestion. C'est grâce notamment à l'appui de la boursière d'Onnens, d'une consultante de la société RUF et de Mme Aebischer que nous avons pu rétablir une situation satisfaisante dans des délais très courts. Les préjudices relatés dans le précédent préavis sur les comptes 2015 n'ont plus lieu d'être hormis les frais d'avocat et de procédure qui sont en cours.

Comme annoncé dans le rapport précédent, nous avons débuté la mise en place d'un SCI (Système de Contrôle Interne) permettant le suivi de procédures et le contrôle de la bonne exécution des tâches inhérentes aux activités de la bourse. La Commission de gestion a participé à un premier retour en septembre 2016. Les travaux vont se poursuivre courant de l'année 2017.

MUNICIPAL RESPONSABLE : Patrick Jaggi, Municipal

Compte tenu de ce qui précède et en conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Concise

VU le préavis municipal N° 09-2017 concernant les comptes communaux 2016

OUI le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

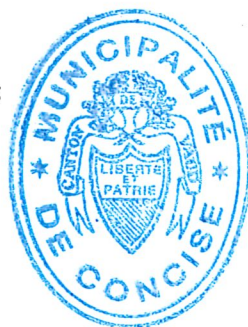
1. Les comptes 2016 de la commune de Concise ainsi que le bilan au 31 décembre 2016 sont acceptés tel que présentés.
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 mai 2017, pour être soumis au Conseil communal de Concise.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-syndic :


P. Jaggi



Le Secrétaire :


P. Migliorini

Annexes : ment.

PREAVIS MUNICIPAL N° 10 /2017

Concernant :

L'adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

Conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le processus de modernisation de la Protection civile vaudoise, initié il y a plusieurs années, sous la dénomination du projet « Agile » (signifiant Adaptée Garantie Intégrée Légitime Efficience), a été définitivement accepté par le Grand Conseil le 18 novembre 2014 après validation des deux faitières des communes vaudoises. Il s'appuie sur la mise en œuvre de la Loi d'exécution de la législation fédérale en matière de protection civile (LVLPCi) du 11 septembre 1995. L'objectif de cette réforme est de moderniser et d'améliorer cette structure pour lui permettre de répondre aux risques et dangers actuels et futurs tout en garantissant la même qualité de prestation à l'ensemble des citoyens du canton. La mise en œuvre de la nouvelle LVLPCi définit une organisation simplifiée et réduite en 10 Organisations régionales de Protection civile (ORPC) calquées sur le découpage des districts.

Le district Jura-Nord vaudois est actuellement découpé en 4 régions de protection civile :

1. Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG).
2. Association de communes du district d'Orbe.
3. Organisation régionale de protection civile de la Vallée de Joux.
4. Organisation régionale de protection civile d'Yverdon.

La mission de base, la structure opérationnelle, le financement ainsi que le mode de commandement ne change pas. Cette réorganisation est essentiellement territoriale. Les 4 entités précitées sont organisées en Associations de communes, hormis la Vallée de Joux qui fonctionne avec une entente intercommunale. Pour la région de Grandson, la protection civile est traitée dans un but principal de l'Association de communes de la région de Grandson.

Nouveau découpage

Avec la dissolution des 4 régions ORPC du district, la nouvelle Association regroupera les 73 communes formant le district Jura-Nord vaudois. Elle aura son siège à Orbe. En ce qui concerne les autres districts du canton, cette opération est terminée pour 8 d'entre eux. Avec le district de Lavaux-Oron nous sommes les dernières régions à finaliser ce processus.

Financement

Cette réorganisation devrait être financièrement neutre. En effet, le coût par habitant des 4 régions, moyenne des 3 dernières années, varie entre Fr. 15.89 et Fr. 19.49 par année et par habitant. Le coût de fonctionnement actuel est très proche d'une région à l'autre. Les simulations ont été faites avec un coût annuel par habitant de Fr. 17.—. Dès lors, la charge financière devrait être neutre pour notre commune. C'est d'ailleurs un des éléments auquel les autorités communales seront très attentives.

Ressources humaines

Actuellement les 4 régions sont dirigées par 3 Commandants qui disposent de personnel. L'ensemble de ces postes, Commandants compris, correspond à 5,85 équivalents temps plein. La volonté des communes serait de conserver ces personnes.

Processus de regroupement des 4 ORPC

Un groupe de travail formé des représentants des Comités directeurs (CODIR) des 4 ORPC a tenu 10 séances pour élaborer un projet de fusion des ORPC en une seule entité. Les Municipalités ont été consultées, notamment dans le cadre de 3 séances plénières, ainsi que par transmission du projet de statuts et d'une feuille de route. Le groupe de travail a rencontré les 3 Commandants des ORPC, le Commandant de la Protection civile vaudoise et les juristes du canton. L'article 113 de la Loi sur les communes (LC) a été suivi scrupuleusement afin de respecter la consultation des exécutifs et des législatifs communaux. Finalement, les délégués des Municipalités ont validé le projet de statuts en séance plénière le 8 mars 2017 à Yverdon-les-Bains. Le présent préavis municipal est la phase finale du processus d'adoption des statuts par toutes les communes du district Jura-Nord vaudois d'ici au 30 juin 2017, puis ce sera au Conseil d'Etat de les valider. A l'issue de ces deux étapes, l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois sera constituée par l'installation de ses organes dans le courant de l'automne 2017 pour être opérationnelle au 1^{er} janvier 2018.

Conclusion

Considérant que l'activité de la protection civile est un élément sécuritaire de protection de la population indiscutable, que financièrement l'effet reste neutre, et qu'il s'agit de mettre en conformité l'organisation de protection civile de notre district à la LVLPCi, la Municipalité recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

**Le Conseil communal de la commune de Concise
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

décide :

Article 1 :

D'adopter les statuts et adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

Article 2 :

D'autoriser la Municipalité de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

Article 3 :

Conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association.

Adopté par la Municipalité en séance du 27 mars 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

C. Sandoz



Le Secrétaire :

P. Migliorini